♦ Arrondissement de Nogent le Rotrou ♦ canton d'Illiers Combray ♦ communauté de communes Entre Beauce et Perche

COMMUNE DE LE THIEULIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2016

Sur convocation en date du 26 mai 2016, le conseil municipal de Le Thieulin s'est réuni à la mairie jeudi 2 juin 2016 à 20h30 sous la présidence de Philippe SCHMIT, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mmes BARTHET Carole, GRELLIER Violette, HALLOUIN Elisabeth, MARCHAL Corine, MARTIN Nadine, Mrs CHRÉTIEN Luc, PAFFRATH Éric, PANIER Olivier, RIGUET Alain

Absent excusé: Monsieur DOMANGE Franck donne pouvoir à Monsieur SCHMIT Philippe

<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur PANIER Olivier

I. POINT SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PISCINE

Les travaux avaient repris mais sont stoppés depuis le mardi 31 mai pour cause d'intempéries. La fin des travaux est programmée au 15 décembre 2016.

Il avait été demandé que la piscine soit alimentée en gaz (à ce jour le gaz se trouve devant le pont de l'ancienne nationale 23). La réglementation a changé, le conseil Départemental ne veut plus que les tuyaux soient sous les ponts, il y a donc obligation d'enterrer les tuyaux, sauf qu'en dessous c'est la rivière et les services de l'Etat ne veulent pas que le lit des rivières soit abimé, il va donc falloir passer sous le lit des rivières à l'aide d'un fonçage.

RESEEAU D'INTERCONNEXION EAU POTABLE

Un chantier vient de débuter sur Illiers (la 2ème tranche d'interconnexion) qui va relier Illiers à Epautrolles. Sur le Pays Courvillois la consultation a été lancée pour une réponse fin juin. Il s'agit de faire des travaux qui iront de Landelles à Saint-Arnoult des bois pour finir à Fontaine la Guyon

PETITE ENFANCE

Les travaux de la mini-crèche d'Illiers sont bientôt terminés

ZONE D'ACTIVITE DE GRANDE CAPACITE

Une réunion publique s'est tenue il y a une semaine en vue de créer une ZAC pour pouvoir viabiliser la zone et pouvoir accueillir les entreprises. Un cahier des charges a été rédigé pour désigner un assistant à maitrise d'ouvrage afin de lancer les travaux permettant d'amener les réseaux à l'entrée de la zone. Le marché devrait être attribué vers le 15 octobre.

BROYAGE DES VALLEES

Le Thieulin est concerné cette année, 2 entreprises interviendront sur la commune

PLUI

La consultation du bureau d'étude a été lancée, la réponse est pour le 8 juin. Le marché sera donc attribué le 11 juillet au prochain conseil communautaire.

IMPLANTATION D'EOLIENNES

La préfecture a demandé à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche de se positionner sur l'implantation d'éoliennes. Un projet est actuellement en instruction sur un champ éolien qui se tiendrait sur les communes de Charonville et de Saumeray (Communauté de communes du Bonnevalais), il est prévu 2 éoliennes à Charonville et 6 à Saumeray. Ça a fait débat en conseil communautaire mais le vote a été favorable. Cependant la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a donné un avis défavorable pour motif que les éoliennes consommaient trop d'espace agricole.

COMPETENCE ELECTRICITE ET ECLAIRAGE PUBLIC

Au prochain conseil communautaire il sera proposé que la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche prenne les compétences électricité et éclairage public.

A ce jour, le territoire qui comprend 33 communes, est géré par 2 structures (27 par le syndicat (SEIPC) et la régie du Pays Chartrain (REGIE) et 6 communes par le SDE 28. Le thieulin est géré par le SDE.

Cette réflexion de prise de compétence fait suite à un échange il y a un mois avec l'agglo de Chartres qui ne veut plus gérer l'électricité et l'éclairage public via des structures comme le syndicat électrique et la régie. Ils veulent créer une nouvelle structure juridique SEM (société d'économie mixte) gérée principalement par des actionnaires. L'intérêt est de pouvoir récupérer les dividendes. L'actionnaire principal serait Chartres Métropole et il accepterait que la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche devienne actionnaire si elle en prend la compétence. Cependant, au moins une personne privée doit participer au capital de la SEM pour 15% de capitaux.

Le choix aujourd'hui c'est soit d'intégrer la SEM soit de rejoindre le SDE. C'est possible juridiquement mais compliqué techniquement car il faudrait trouver un accord avec la SEM pour utiliser son réseau. Les conditions seraient que les communes puissent conserver la main sur les décisions.

Si on devient actionnaire, on devrait récupérer une partie des dividendes. Si le syndicat est dissous, les actifs importants seront répartis.

Il faut donc trouver un accord avec Chartres. Une délibération sera à prendre en communauté de communes pour la prise de compétence. Si la communauté de communes est d'accord, chaque conseil municipal devra délibérer dans les trois mois qui suive la prise de compétence. La règle de la majorité qualifiée s'applique.

Corine MARCHAL demande si cela jouera sur le prix du kilowatt?

Monsieur le Maire lui répond que le prix des kilowatts et des abonnements sont à peu près identiques, la seule différence qu'il pourrait y avoir se trouve sur le prix des taxes.

II. TRAVAUX AMENAGEMENT HAMEAU DE VILLEMAIGRE

Monsieur Le Maire informe que la demande de notre subvention au titre du FDAIC a été validée mais que son montant maximal est écrêté à 25% du montant sollicité mais si l'enveloppe des travaux est moins élevé que l'estimatif que l'on a transmis, le taux pourra remonter à 30%. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise le maire à lancer une consultation pour trouver une entreprise pour faire les travaux.

III. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT A LA CHAPELLE

Monsieur Le Maire indique qu'une réunion s'est tenue avec le SDE 28 concernant la demande d'éclairage public à la Bonnetterie. Le SDE a tenu une réunion sur place et a constaté qu'il y avait encore beaucoup de fil apparent. Il propose donc de réfléchir à l'enfouissement des fils «moyenne tension». Ce serait un programme qui se ferait sur 2 ans (2017 et 2018). Le SDE prendrait en charge la moyenne tension et la commune prendrait à sa charge la basse tension ainsi que le téléphone et l'éclairage public. L'éclairage public commencerait donc sur la route de la Chapelle pour finir rue de la Bonnetterie. Le coût pourrait s'élever pour la commune à environ 150 000 €uros. Le Maire demande l'accord au conseil pour que le SDE 28 lance une étude, celle-ci aurait un coût de 450 €. Le conseil autorise cette étude à l'unanimité.

IV. PROJET AMENAGEMENT ANCIEN PRESBYTERE

Monsieur Le Maire informe avoir été relancé pour l'achat de l'ancien presbytère. Lors d'un précédent conseil nous avions décidé de faire une contre-proposition de 90 000 € pour cet achat. Après étude de notre proposition auprès de leur comité de Direction, il nous avait proposé un montant de vente de 105 000 €, au lieu de 125 000 € proposition initiale, sous réserve que l'estimation des domaines ne soit pas plus élevée. S'il y a moyen de financer ce projet en partie conformément au plan de financement initial lors du dépôt du dossier, le conseil est d'accord pour envisager une suite.

V. COMPTEUR DE SECTORISATION

Monsieur Le Maire rappelle que lors du conseil de février dernier, il avait été décidé que, pour suivre les volumes d'eau transitant dans les réseaux et pour faciliter la recherche de fuites, de procéder à l'installation d'un compteur de sectorisation. Il indique avoir reçu un devis pour deux compteurs. En effet, la société expliquait que l'on avait la possibilité de s'équiper d'un relevé de compteur à distance directement relié à un ordinateur grâce à l'équipement d'un logiciel mais que si on investissait dans une tel matériel, il serait préférable d'acheter un minimum de 2 compteurs de sectorisation. Cependant le devis pourrait être très élevé car le compteur coûte environ 4 000.00 € HT et la télégestion à mettre en place sur chaque compteur coûte environ 2 500.00 € HT, le logiciel coûte 4000.00 € HT. L'agence de l'eau peut participer à hauteur de 40%. Le conseil souhaite attendre la position de l'Agence sur les financements avant de se prononcer définitivement.

VI. FETES COMMUNALES

Monsieur Le Maire indique qu'il faut faire un point sur les fêtes communales. L'ensemble du Conseil municipal décide d'organiser les fêtes comme les autres années à savoir buffet froid le 13 juillet au soir suivi d'un bal, les tarifs restent inchangés 10 € par adulte et 5 € par enfant. L'apéritif est pris en charge par le comité des fêtes. La commémoration se déroulera le 14 juillet à midi suivi d'un vin d'honneur.

Pour la Saint-Fiacre : le samedi 27 août 2016 le repas (poulet façon vallée d'auge) est maintenu et organisé par le comité des fêtes suivi d'une retraite aux flambeaux avec la musique BWBB, d'un feu d'artifice et d'un bal. En ce qui concerne le dimanche 28 août une discussion s'instaure pour essayer de trouver une solution pour avoir plus de visiteurs. Il est décidé de garder les mêmes stands mais d'organiser ce jour-là une brocante. Il est demandé à l'association « Les Sauterelles Thieulinoises » de s'en occuper, Le Président Alain Riguet va poser la question aux membres de son association et revenir vers le conseil pour donner une réponse. Il est envisagé d'acheter une friteuse.

VII. RESERVATIONS SALLE DES FETES

Monsieur Le Maire indique que cette année, plusieurs animations ont été annulées par les associations qui avaient réservé à chaque fois la salle des fêtes. Le samedi 17 et dimanche 18 septembre nous avons eu une demande de location d'un particulier alors que la salle a été demandée par la S'cal pour son bric à brac. Monsieur le Maire indique qu'il rencontrera le président de L'SCAL afin de trouver une solution.

Tour de table :

M. DOMANGE Franck

Alain RIGUET demande si les tables de la mare ont été commandées.

Monsieur Le Maire lui indique qu'elles ont été commandées mais que la livraison prendra quelques semaines Alain RIGUET demande s'il est possible de mettre un panneau à côté des containers à verre pour que les gens arrêtent d'y déposer des déchets. Il annonce que le concours de pêche des « Amis de la Pêche » aura lieu le 11 juin

Le Maire , Le secrétaire,
M. SCHMIT Philippe, M. PANIER Olivier,

Les membres du conseil,

Mme HALLOUIN Elisabeth M. PAFFRATH Eric Mme MARCHAL Corine

Mme GRELLIER Violette Mme MARTIN Nadine Mme BARTHET Carole

M. CHRETIEN Luc

Mme RIGUET Alain